

Bulletin spécial « Lutte contre la pauvreté »

Le 2^{ème} Plan de lutte contre la pauvreté : la mobilisation s'impose!

Comme vous le savez, le deuxième Plan de lutte contre la pauvreté sera adopté au printemps 2010. D'ici là, le ministre d'Emploi et solidarité sociale, Sam Hamad, tiendra des consultations auprès de l'ensemble de « population civile » afin de rallier le plus grand nombre à son projet. Ces consultations se dérouleront dès le 15 juin prochain au national et se poursuivront à l'automne dans les régions.

Plusieurs enjeux sont au cœur de ce deuxième Plan de lutte contre la pauvreté et il y a **urgence de s'en préoccuper malgré les échéanciers** qui nous sont imposés par le gouvernement... C'est pourquoi, nous vous proposons un premier tour d'horizon sur la question de la lutte contre la pauvreté dans ce *Petit lundi spécial* afin d'amorcer une appropriation et une réflexion qui se poursuivront à l'automne prochain et surtout, mobiliser pour le 15 juin malgré les vacances qui approchent...!!

Ce plan de lutte contre la pauvreté sera déterminant pour les personnes en situation de pauvreté... ainsi que pour les groupes communautaires qui se veulent encore autonomes! Il faut souligner tout de suite, que ce 2^{ème} plan de lutte s'inscrit dans un projet gouvernemental plus large qu'est **la Stratégie de développement durable**, issue de la Loi sur le développement durable adoptée en 2006. Celle-ci (au contraire de la Loi 112) est une vraie **Loi cadre** qui institue une nouvelle vision de gouvernance, obligeant chaque ministère à s'y arrimer avec obligation de résultats (clause d'impact). En résumé, cette loi vise à lier développement économique, développement social et environnement, et cela sur une base territoriale intégrée...! Oh là! de quoi on parle au juste?... Nous y reviendrons plus loin. Gardez cela en tête à la lecture du document....

Nous vous proposons d'aborder la lutte contre la pauvreté en 5 temps :

1. connaître la démarche de consultation gouvernementale (p. 2)
2. aborder les orientations émanant du document de consultation nationale du 15 juin 2009 et l'ATI (p.4)
3. se pencher sur la Loi de développement durable (la Stratégie gouvernementale et le plan d'action ministériel qui en découlent) (p. 9)
4. prendre connaissance des positions du Collectif pour un Québec sans pauvreté (p. 15)
5. mobiliser rapidement vos membres pour le 15 juin (p.16)

Plusieurs enjeux sont au cœur du deuxième Plan de lutte contre la pauvreté.

Il y a urgence de s'en préoccuper malgré les échéanciers serrés.

Bonne lecture!

1. La démarche de consultation gouvernementale

Un document de consultation pour orienter les discussions nationales...

Le ministre d'Emploi et solidarité sociale, Sam Hamad, a rendu public le 27 mai dernier, soit le lendemain de la tenue de l'AG du Collectif pour un Québec sans pauvreté (!), le cahier de consultation qui servira à orienter les discussions nationales sur le prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté.

Plusieurs consultations sont à prévoir

Intitulé « **Les Rendez-vous de la solidarité 2009** », ce document lance les grandes orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté. Il aborde la pauvreté à partir de 4 thèmes :

- Revenu, emploi et formation
- Conditions de vie des personnes de tous âges
- Inclusion sociale et participation citoyenne
- L'intervention territoriale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Une démarche de consultation qui se déroulera en quatre temps.

1. Une consultation nationale le 15 juin.

Sur invitation et à huis clos, elle se tiendra le 15 juin prochain, soit dans moins de 2 semaines! Y sont invités une multitude « d'acteurs socioéconomiques », représentant 150 acteurs nationaux qui auront chacun 2 sièges.

Pour déterminer les sièges, dix secteurs ont été ciblés :

- Groupes de défense des droits sociaux;
- Groupes syndicaux;
- Organismes philanthropiques, ressources alimentaires, santé (ex : Fondation Chagnon, Club petits déjeuners, Centraide, Regroupement des cuisines collectives, etc);
- Secteur économique, de la main d'œuvre et emploi (ex : Alliance des manufacturiers et exportateurs du Québec, Chantier de l'économie sociale, Conseil du patronat, etc) ;
- Villes et territoires (MAMROT, Fédération québécoise des municipalités, TNCDC, etc) ;
- Secteur social et éducatif (où se retrouve le MÉPACQ!?) ;
- Organismes conseils du gouvernement;
- Groupes autochtones;
- Représentants des partis politiques;
- Ministères et organismes.

Une **consultation nationale** la semaine prochaine réunissant 300 « **partenaires** » communautaires, syndicaux, philanthropiques, privés et territoriaux ...**pour parler des enjeux identifiés par le gouvernement.**

Le déroulement possible : Une animation par Alain Crevier et une firme indépendante. Une Table ronde le matin avec une trentaine d'acteurs (les autres acteurs écoutent) et des ateliers en après-midi (possiblement une dizaine d'ateliers de 20 personnes, ce qui donne environ un 7 minutes d'intervention chacun). Une plénière en fin d'après-midi suivi d'un discours de clôture du ministre Hamad.

2. Des consultations régionales :

Elles se tiendraient en septembre et octobre. Nous n'avons pour le moment aucune idée du fonctionnement, sauf que les Conférences régionales des élus (CRÉ) gèreraient possiblement les consultations... Les consultations seraient sur invitation. Serons-nous invités à cet exercice de « mobilisation des régions »? Le Collectif pour un Québec sans pauvreté serait invité à proposer au ministre des groupes importants à ne pas oublier dans les régions. L'objectif des consultations régionales serait de « *décrire la situation sur leur territoire et discuter des moyens à envisager pour assurer une meilleure synergie entre les différents acteurs* »¹. Autrement dit, comment faire atterrir les orientations de partenariat, de coordination et d'harmonisation des actions des différents partenaires par l'approche territoriale intégrée (ATI).

... des **consultations régionales** à l'automne pour « *décrire la situation sur leur territoire et discuter des moyens à envisager pour assurer une meilleure synergie entre les différents acteurs* »

3. Des consultations de type « groupes de discussions » ou « focus group »

Elles se tiendront dans cinq villes : Montréal, Québec, Drummondville, au Saguenay, en Gaspésie. Ces consultations s'adresseraient aux personnes en situation de pauvreté : les personnes assistées sociales éloignées du marché du travail, les personnes assistées sociales près du marché du travail, des personnes récemment sorties de l'aide sociale et des travailleurs-euses à faible revenu. Le MESS « recruterait » ces personnes via les CLÉ. Le Collectif a pris connaissance du document d'animation de cette étape de consultation. Il a hautement critiqué ce document et a envoyé ses commentaires au ministre...

... des **consultations auprès de clientèles ciblées**...

4. Une consultation en ligne :

La consultation en ligne sera disponible entre le 8 juin et le 10 juillet! Pendant la période estivale où les gens sont le moins enclins à passer du temps devant l'ordinateur...

La consultation en ligne est disponible à : <http://www.mess.gouv.qc.ca/rendez-vous/>

... et enfin des **consultations en ligne**

C'est donc un départ rapide pour ce qui est du lancement des consultations! Le 15 juin s'en vient et nous n'avons peut-être pas encore pris connaissance du document de consultation qui nous donne les grandes orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté....

C'est la prochaine étape que nous vous proposons. Un bref résumé du document de consultation que nous commenterons...

2. Les orientations du document de consultation.

Il semble bien que le gouvernement poursuive son désengagement vis-à-vis des services publics et des programmes sociaux si l'on se fie aux orientations émanant du document de consultation. Il vise à refilet aux « partenaires socioéconomiques » des régions le mandat d'organiser la lutte contre la pauvreté, c'est-à-dire gérer les pauvres et offrir des services et des programmes *à ceux qui le méritent!*

La poursuite du **désengagement gouvernemental** vis-à-vis des services publics et des programmes sociaux

Deux principales orientations semblent ressortir du document :

- La lutte contre la pauvreté passe principalement par l'insertion au marché du travail.
- Le problème de la pauvreté sera réglé par la prise en charge individuelle et celle des collectivités.

➤ La lutte contre la pauvreté passe nécessairement par l'insertion au marché du travail!

Le document affirme d'emblée que la lutte contre la pauvreté passe par l'autonomie économique et l'inclusion sociale. L'amélioration du revenu se fait d'abord par l'emploi. Le salaire minimum y est vu comme une façon d'améliorer substantiellement ses revenus comparé à l'aide sociale. On parle de mettre en place toute une série de mesures visant le retour en emploi, dont la formation axée sur les besoins des entreprises.

L'amélioration du revenu des personnes en situation de pauvreté se fait d'abord par **l'emploi.**

Différentes stratégies ministérielles mises en place s'adresseront aux différentes clientèles ciblées:

- les personnes à l'aide de derniers recours seront accompagnées vers l'emploi et la formation (sont surtout ciblées les personnes seules car les familles ont déjà rejoint les rangs des travailleurs en raison des « incitatifs » financiers mis en place)
- les jeunes avec la Stratégie Jeunesse qui comprend la « persévérance scolaire »
- les personnes âgées (55-64 ans) à qui l'on demandera de rester sur le marché du travail plus longtemps (bonjour la société des loisirs...!)
- les personnes immigrantes (surtout les femmes)
- les personnes les plus « vulnérables » soit les personnes handicapées, les personnes itinérantes et les travailleurs-euses de secteurs instables (saisonniers, précaires, etc) pour « appuyer la persévérance au travail ».

Les conditions de vie des personnes de tous âges...

Puis, le document invite à travailler sur les effets de la pauvreté plutôt que sur les causes. On y parle des différents problèmes sociaux, des « bobos »: le décrochage scolaire, les problèmes de santé, de santé mentale, d'itinérance, de toxicomanie, de criminalité, de violence, d'isolement, etc. Tout ce sur quoi les groupes ont de « l'expertise »... et, qu'ils pourront mettre à profit en partenariat avec les philanthropes, le privé et les CSSS dans une lutte collective contre les déterminants de la pauvreté.

Une invitation à travailler sur **les effets** de la pauvreté plutôt que sur les causes.

Un paragraphe est aussi consacré à l'amélioration de l'accès à la justice. On y parle de la hausse des seuils d'accès à l'aide juridique ainsi que de l'accès à l'information. À noter, qu'un article de presse paru il y a un mois 1/2 annonçait la volonté du gouvernement de créer des OBNL dans toutes les régions du Québec pour offrir des services d'informations juridiques aux personnes pauvres qui n'ont pas accès à la justice.

➤ **La lutte contre la pauvreté vise la prise en charge individuelle et la prise en charge des collectivités.**

Le gouvernement se désengage de ses responsabilités face au droit à un revenu décent et refile aux acteurs régionaux et locaux le mandat de mettre tout ce beau monde à l'ouvrage...et au bénévolat!

L'argent qui va descendre dans les régions ne sera pas simplement consacré à hausser les revenus des personnes pauvres : « *On veut investir autant dans les individus que dans les milieux* » affirme-t-on dans le document.

Une prise en charge des individus : se mettre en « mouvement » !

Une responsabilité individuelle...

Toutes les interventions visant le retour à l'emploi et à l'inclusion sociale seront coordonnées et harmonisées au niveau régional et local si on en croit le document. Différentes mesures viendront bonifier le revenu des personnes qui se mettront en mouvement vers l'emploi!

On pose même la question à savoir si l'on ne devrait pas « *moduler le soutien financier selon le degré d'engagement des personnes à se mettre en mouvement?* »!!

On demande si l'aide de dernier recours pour les **jeunes** ne serait pas lié à l'obligation de participer à des mesures de formation ou d'intégration à l'emploi?

On demande comment **coordonner les interventions** gouvernementales, communautaires et des partenaires économiques et sociaux pour l'intégration en emploi?

Nul part fait-on mention du **droit à un niveau de vie suffisant**, à l'alimentation ou à un logement. Les droits reconnus par le PIDESC, auquel le gouvernement du Québec a adhéré, ne sont pas l'assise de la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté. Nul part, fait-on mention que le « système » engendre ses propres contradictions, créant des pauvres en raison du travail précarisé et sous payé, des programmes sociaux morcelés et amochés, de la hausse du coût de la vie, de la privatisation et de la tarification des services, des impacts de la mondialisation et de la crise économique actuelle sur les conditions d'emplois, etc.

Responsabilisons les individus !

Mettez-vous en mouvement vers l'emploi.

Sinon...

Les droits reconnus par le PIDESC, auquel le gouvernement du Québec a adhéré, ne sont pas l'assise de la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté. Ils sont complètement absents.

Les solutions proposées dans le cahier de consultation sont résolument tournées vers la responsabilisation individuelle. La prestation de revenus est conditionnée par la prise en charge individuelle des personnes à « réintégrer » la société par le travail et la formation. Les partenaires socioéconomiques, les groupes communautaires compris, auront la tâche de les « accompagner » dans cette prise en charge individuelle.

Une prise en charge des collectivités : l'approche territoriale intégrée (ATI)

Le premier plan de lutte a mis de l'avant une nouvelle façon de lutter contre la pauvreté : l'approche territoriale intégrée. Le gouvernement a d'ores et déjà décidé que cette approche sera davantage approfondie dans le second plan de lutte! **D'ailleurs les « Rendez-vous régionaux » porteront sur les meilleures façons de mettre en œuvre l'ATI en matière de lutte contre la pauvreté.**

Le cahier de consultation affirme que pour atteindre l'objectif de faire du Québec l'une des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres (selon la loi 112), il faut miser sur le partenariat (gouvernement, secteur privé et secteur communautaire), la décentralisation et l'harmonisation des actions des différents acteurs. Voilà en gros ce que prône l'ATI!

Qu'est-ce que l'ATI?

L'ATI, c'est l'approche territoriale intégrée. C'est une approche inspirée d'expériences européennes et américaines.

C'est une approche qui vise :

- le partenariat et la concertation
- la décentralisation
- l'harmonisation des actions des différents acteurs sur un territoire donné (régional et/ou local)

Appliquée au Québec, et à la lutte à la pauvreté, elle ne se **superpose pas** aux autres stratégies gouvernementales, « *mais vise à les mettre en lien afin de mieux concentrer, coordonner et adapter l'intervention (...) de l'ensemble des acteurs (gouvernementaux, communautaires, philanthropiques et privés)* »².

Par exemple, les autres stratégies comme la Stratégie Jeunesse, les projets de la Fondation Chagnon (Québec enfants et Québec en forme), les programmes de santé publique et projets cliniques, les pactes ruraux, les concertations sur la persévérance scolaire, la Stratégie d'action en faveur des aînés, la Stratégie de développement durable, etc viendront s'arrimer à cette approche de partenariat, de décentralisation et de territorialité.

Selon le cahier de consultation, l'ATI suggère :

- la confiance dans la **prise en charge individuelle et des collectivités** (lire le gouvernement refilé à d'autres ses responsabilités)

L'approche territoriale intégrée

Stratégie Jeunesse

Fondation Chagnon

Projets cliniques

Pactes ruraux

Persévérance scolaire

Plusieurs noms : une seule approche de partenariat, de décentralisation et de territorialité

- le renforcement de « **l'empowerment** » des collectivités (voilà un transfuge de l'ÉPA qui vise plutôt à installer une nouvelle forme de privatisation des services où les personnes ne sont pas au cœur des décisions)
- une approche **partenariale** et **intersectorielle** (« des actions visant la cohérence et la complémentarité »... Quelle sera l'autonomie des groupes à moyen terme?)
- l'atteinte de **résultats concrets** par la **convergence des actions** gouvernementales, du privé et du communautaire (le Vérificateur général sera content!... et nous débordés par la gestion!)

Selon le cahier de consultation, les constats du premier bilan de l'ATI seraient :

- Il reste à faire une réelle concertation interministérielle nationale, **vouée à l'arrimage des programmes**, initiatives, politiques, projets qui ont une incidence sur plans local et régional ...
- Cette **concertation interministérielle** doit se déployer au national, régional et local;
- Cette concertation doit être enrichie par le partenariat avec le **secteur** privé et l'**action** communautaire (on parle non pas du « secteur communautaire », mais de « l'action communautaire ». À surveiller et mettre en lien la nouvelle politique en AC annoncée pour le printemps 2010...);
- Il faut un engagement des ministères à **décentraliser et arrimer les programmes**... et le financement;
- L'**intersectorialité** sera une condition essentielle réussite lutte pauvreté;
- Il y aura une place importante aux **CRÉ** dans le leadership en matière lutte contre pauvreté.

Un exemple concret de l'ATI: la Montérégie Est!

Déjà la CRÉ Montérégie Est³ anime, depuis plus d'un an, une **concertation intersectorielle** sur la question de la lutte contre la pauvreté. Deux comités sont issus de ce partenariat :

- un **Comité de Gestion** dont le rôle est de veiller au volet administratif de l'ATI et qui est composé des partenaires suivants : CRÉ, Direction régionale Emploi-Québec, Direction santé Publique Montérégie, le MAMROT, le Forum Jeunesse Montérégie et la CDC du Haut-Richelieu.
- un deuxième comité, le **Comité des partenaires de lutte contre la pauvreté** et l'exclusion sociale, fait le lien entre les concertations locales des neuf territoires de MRC et agit comme « spécialistes du terrain dans l'élaboration des travaux ». Il est composé des membres du comité de gestion et des représentants sociocommunautaires comme les CSSS, les CDC et la TROC.
- **Six priorités** ont été ciblées par les partenaires : le décrochage social et scolaire, le logement, le transport, la sécurité alimentaire, l'emploi et l'accès aux services. Plus de 250,000\$ ont été rendus disponibles pour des projets concertés sur une base locale. Les CSSS en partenariat avec les CDC ont été

Un projet pilote :
La CRÉ
Montérégie-Est

mandaté pour cibler les projets locaux admissibles, qui sont par la suite référés au comité régional.

Il faudrait analyser de façon plus précise les résultats de ces projets afin de vérifier s'ils ont réellement permis de faire des gains et de **sortir les personnes de la pauvreté**. Une réflexion que nous pourrions amorcer dès l'automne prochain.

Mais d'ores et déjà, voici quelques questions que nous devons nous poser :

Quelques questions de fond...

- Voulons-nous que le privé et le philanthropique se taille une place dans les politiques et services publics (Fondation Chagnon et autres)?
- Voulons-nous travailler en partenariat avec le privé, les philanthropes, les institutions pour gérer localement des mesures et des programmes d'insertion sociale et d'emploi? Offrir des services qui devraient être publics?
- Ces mesures et programmes vont-ils véritablement sortir les personnes de la pauvreté? Qui va retirer de l'argent de ça?
- Pourquoi ne pas se donner un « Collectif régional » en lien avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté plutôt que de participer à un « Comité partenarial de lutte contre la pauvreté »?
- L'approche territoriale intégrée est-elle la solution? Le délestage des responsabilités et des décisions vers les acteurs locaux et régionaux (à la place de fonctionnaires de la fonction publique soumis à un code d'éthique) ne risque-t-il pas de créer de nouveaux « perrons d'église » où trop de proximité peut nuire à la vie privée?
- Peut-on vraiment lutter contre la pauvreté au local? Est-ce au local que nous gagnerons la hausse des prestations d'aide sociale, la fin des catégories, le salaire minimum à 10,66\$/h?
- Pourra-t-on faire avancer les droits sociaux et économiques dans ce nouveau contexte partenarial? Est-ce garant d'une reconnaissance des droits?

pour plus d'informations sur la CRÉ Montérégie Est, voir : <http://www.monteregie-est.org/>

3. La Loi sur le développement durable : un projet de société pour le Québec ou une nouvelle gouvernance?

Pour mieux comprendre où s'en va l'orientation gouvernementale en matière de lutte à la pauvreté, il convient de jeter un regard à la Loi sur le développement durable qui a une incidence directe sur l'approche de partenariat, d'intersectorialité et de territorialité intégrée telle que décrite dans les pages précédentes.

La Loi sur le Développement durable – nous ne l'avons pas vu passé!

En fait, peu d'entre nous ont remarqué l'adoption de la Loi sur le développement durable le 19 avril 2006. Évidemment le titre « Loi sur le Développement durable » nous a fait croire qu'il s'agissait d'environnement. Ce n'était pas le cas! Du moins, pas exclusivement.

Voici un bref tour d'horizon de la chose, incomplet, tracé rapidement, mais qui permet au moins de commencer à établir des liens avec le nouveau Plan de lutte contre la pauvreté, l'ouverture aux philanthropes et au privé, la nouvelle politique d'action communautaire qui s'en vient... Tout cela atterrit tellement vite...

La Loi sur le développement durable :

- C'est une **loi cadre** qui établit un nouveau cadre de gestion de l'administration publique obligeant tous les ministères d'intégrer les 16 principes de la loi dans leurs interventions et plan d'action;
- C'est une loi qui vise à intégrer **développement économique, développement social et environnement**;
- C'est le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDEP) qui en est le responsable. Il **coordonne l'action gouvernementale** et fait la promotion du développement durable au sein du gouvernement et de la société québécoise.
- La Loi oblige la réalisation d'une **Stratégie gouvernementale** de développement durable axée sur les **résultats** et identifie des moyens rigoureux pour atteindre les objectifs visés. Des « **indicateurs** de développement durable » sont instaurés afin de mesurer le progrès des actions proposées. Une première liste d'indicateurs doit être soumise au gouvernement au plus tard un an après l'adoption de la stratégie (soit au 12 décembre 2008);
- La loi prévoit que la première année suivant son adoption, une Stratégie gouvernementale doit être adoptée et, que celle-ci doit comprendre entre autres, « **des moyens pour viser une approche intégrée et la cohérence des actions des autorités locales, régionales et des communautés autochtones en termes de développement durable** »⁴.

Une véritable loi cadre ...

... qui intègre le développement économique, le développement social et l'environnement

La définition du développement durable :

Le Québec s'est engagé à progresser dans l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable lors du sommet de l'ONU de Johannesburg de 2002. Pour le gouvernement du Québec, la définition du développement durable se traduit comme une forme de « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable

des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement »⁵.

Sa vision est : « une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision. »⁶.

La « réingénierie » de l'État n'est pas morte au feuilleton...

Cette compréhension de l'interdépendance entre développement social, développement économique et protection de l'environnement est en soi louable. Plusieurs, dont Hervé Kempf dans son livre « Comment les riches détruisent la planète » ayant dénoncé le développement économique néolibéral comme étant responsable des crises écologique et sociale actuelles. Cet enjeu, nous l'avons abordé lors du Colloque du MÉPACQ de 2007 sous le thème « Le Grand cirque de la mondialisation néolibérale ».

La réingénierie réinventée

La question est maintenant de savoir si le gouvernement du Québec récupère ce discours pour mieux faire avancer son désengagement avec la « réingénierie de l'État » annoncée en 2003. Rappelons seulement que le « Plan de modernisation de l'État » présenté par Monique Jérôme Forget au printemps 2004 comprenait 7 grandes orientations, dont celles de « Réaliser le plein potentiel économique du Québec dans une perspective de développement durable » et de « Favoriser l'autonomie et le développement des régions »...!!

Nous ne pourrions pas ici faire cette démonstration de façon étoffée en raison du temps qui manque, mais du moins, nous pouvons affirmer que sous les chapeaux de la Stratégie gouvernementale en développement durable et les orientations du cahier de consultation sur le Plan de lutte contre la pauvreté :

Le développement durable et la lutte à la pauvreté...

- L'État continue de réduire son intervention en privatisant et refilant aux partenaires privés/communautaires/élus régionaux la prestation et gestion des services publics et des programmes;
- L'État amène les groupes d'action communautaire à s'intégrer aux priorités du gouvernement;
- L'État force l'intégration sociale et en emploi des personnes pauvres, peu importe les conditions
- L'État prône des valeurs qui ne sont peut-être pas les nôtres...

La Stratégie gouvernementale de développement durable :

Adoptée le 12 décembre 2007, la première Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, découle de l'application de la Loi sur le développement durable. Elle « ouvre la porte à une nouvelle ère de concertation et de collaboration intersectorielle et multidisciplinaire »⁷ selon Jean Charest. Le document de 85 pages présente la démarche comme un nouveau projet de société, trace les principes du développement durable, les 3 enjeux fondamentaux, les 9 orientations, et les mécanismes de mise en œuvre et de reddition de compte.

La loi sur le développement durable « ouvre la porte à une nouvelle ère de concertation et de collaboration intersectorielle et multidisciplinaire »
- J. Charest

Les 3 enjeux fondamentaux de la Stratégie :

- Développer la connaissance
- Promouvoir l'action responsable
- Favoriser l'engagement

Elle comporte grandes 9 orientations :

1. Informer, sensibiliser, éduquer, innover
2. Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement;
3. Produire et consommer de façon responsable;
4. Accroître l'efficacité économique;
5. Répondre aux changements démographiques
6. **Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée** (où l'on fait référence aux protocoles d'ententes visant la décentralisation vers les municipalités et celui avec les CRÉ pour le développement social, économique et culturel des régions. De plus ces instances sont invitées à se conformer à la Stratégie nationale de développement durable dans leurs plan d'action.)
7. Sauvegarder et partager le patrimoine collectif;
8. **Favoriser la participation à la vie collective** (où l'on fait référence à la politique de reconnaissance de l'action communautaire et l'on redéfinit en quelque sorte le rôle des groupes)
9. **Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques** (où l'on fait référence au Plan de lutte contre la pauvreté, à l'intégration sociale et à l'économie sociale comme étant au service du développement durable)

La Stratégie gouvernementale indique aussi que **chaque ministère** devait présenter son Plan d'action ministériel au plus tard le 31 mars 2009. Chaque plan d'action ministériel doit tenir compte des 16 orientations de la Loi de Développement durable et prévoir des cibles, des indicateurs, des mesures de résultats.

Le Plan d'action du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale 2009-2012.

Le Ministère de l'emploi et de la Solidarité a déposé le sien autour du 23 avril 2009. Il importe de jeter un coup d'œil sur différentes actions proposées dans ce plan d'action ministériel.

Sur les 11 actions proposées, 5 retiennent particulièrement notre attention :

- Action 1 : Poursuite et mise en œuvre du **Pacte pour l'Emploi** et déploiement du Pacte pour l'Emploi Plus.
- Action 2 : Élaboration et mise en œuvre du 2^{ième} Plan d'action gouvernemental en matière de **lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**.
- Action 7 : Poursuite des activités contribuant au développement de **l'économie sociale** au Québec.
- Action 8 : Mise à jour des orientations gouvernementales en matière **d'action communautaire**.
- Action 11 : Renforcement des interventions du Ministère contribuant au développement durable et **intégré sur le territoire québécois**.

Le MESS et le Développement durable

1. Pacte pour l'emploi
2. Lutte contre la pauvreté
3. Économie sociale
4. Action communautaire
5. Développement intégré du Québec

Reprenons l'action 2 du MESS abordant le Plan de lutte contre la pauvreté...

Déjà avec les thèmes énumérés ci-haut, nous voyons poindre les enjeux...Ce qui se retrouve comme orientation dans le cahier de consultation sur le Plan de Lutte n'est pas étranger aux autres actions ministérielles soulevées ici. On peut s'attendre à un arrimage, notamment, entre le 2^{ième} Plan de lutte contre la pauvreté, le 2^{ième} Plan d'action en action communautaire, le nouveau Plan d'action en économie sociale et l'ATI.

Il est notamment écrit dans le Plan d'action ministériel de développement durable que « le deuxième plan (lutte contre la pauvreté), cela est d'ores et déjà prévu, préconisera la nécessité, pour lutter contre la pauvreté, de l'engagement, non seulement des ministères concernés, mais aussi des milieux patronaux, syndicaux et communautaires, et des citoyens eux-mêmes. Il prônera aussi la conjugaison du développement économique et du développement social comme facteur de réussite essentiel à la lutte contre la pauvreté » (notre soulignement dans les paragraphes de cette section)

La conjugaison du développement économique et du développement social comme facteur de réussite essentiel à la lutte contre la pauvreté

« Le plan visera également à harmoniser les interventions de l'État dans les régions et les communautés, voire à éliminer autant que possible le fonctionnement « en silos », par la promotion de la lutte contre la pauvreté comme un facteur de développement économique et vecteur de concertation »⁸

Par ailleurs, les organismes communautaires et l'action bénévole y sont vantés. On indique aussi que : « le plan se déploiera donc sur tout le territoire québécois en s'appuyant, notamment, sur la mobilisation des organismes communautaires et des citoyens et en comptant sur le renforcement de l'action communautaire dans les milieux locaux » (p.7).

« Par la mobilisation des organismes communautaires et des partenaires autour d'une démarche de développement social et économique, nous croyons que cette action contribuera à l'atteinte de l'objectif 26 de la Stratégie gouvernementale de développement durable (...) » (p.7).

En ce qui concerne l'action 11 sur le renforcement du développement durable et intégré, le Plan d'action ministériel vise à ce que les impératifs du développement durable soient intégrés dans les plans d'action régionaux et locaux (ce que la plupart des CRÉs et des MRC ont amorcé, particulièrement la CRÉ Montérégie Est qui est pas mal avancée!)

Ça bouge vite!

D'ailleurs, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLP) vient d'annoncer le 4 juin dernier que son quatrième avis intitulé « **Améliorer la capacité d'agir des collectivités : miser sur un développement local intégré** » sera rendu public le 11 juin prochain !! Soit le jeudi précédant la consultation nationale du 15 juin....

« Dans cet avis, le Comité proposera au gouvernement des moyens pour soutenir l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en tenant compte des différentes réalités locales et régionales.

Même le **Comité consultatif de lutte contre la pauvreté** prône le développement local intégré...

Selon le CCLP, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit s'engager localement autour d'une mobilisation des acteurs en faveur d'un **développement global et intégré**, visant l'amélioration de la qualité de vie de tous les membres de la collectivité, en tenant compte à la fois des dimensions sociale, économique et environnementale. »⁹

Tout est là! ...

C'est l'atterrissage concret des orientations de la Loi sur le développement durable! voir le communiqué à : <http://www.cclp.gouv.qc.ca/quoi-de-neuf.asp?idDoc=1351466>

La clause d'impact et reddition de compte de la Loi sur le développement durable:

- Des « **indicateurs de développement durable** » sont instaurés afin de mesurer le progrès des actions proposées. Une première liste d'indicateurs doivent être soumis au gouvernement au plus tard un an après l'adoption de la stratégie (soit au 12 décembre 2008);
- Chaque ministère et organisme doit présenter, dans un document public, les actions qu'il entend mener pour aider à atteindre les objectifs de la Stratégie gouvernementale, cela sous la forme d'un **Plan d'action ministériel**;
- en fin d'année, chaque ministère et organisme devra consacrer une rubrique spéciale de son rapport annuel d'activités pour expliquer ses choix à l'égard de la stratégie et présenter les **résultats** de ses réalisations en développement durable;
- le gouvernement crée un poste de « **Commissaire au développement durable** » qui relève directement du Vérificateur général du Québec.
- un premier rapport sur l'application de la loi est prévu en **avril 2013** et par la suite il devra être produit tous les 10 ans.

Pour plus d'informations sur la Loi, la Stratégie gouvernementale de développement durable et le Plan d'action du MESSS, voir :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca>

http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/index.htm

<http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>

<http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/index.asp?categorie=0101100|0102100|0104100|0105100&type=MG#liste>

4. Les décisions du Collectif pour un Québec sans pauvreté

Revenons maintenant au Plan de lutte contre la pauvreté et les consultations gouvernementales...

Le comité de stratégie élargi du Collectif s'est d'abord rencontré le 25 mai afin de prendre connaissance des éléments de consultation nationale sur le 2^{ième} Plan de lutte contre la pauvreté. Le lendemain, lors de l'AG du Collectif, une proposition de boycott de la consultation a été soutenue par le FCPASQ et le MÉPACQ. Cette position n'a pas été retenue. Par contre, les membres du Collectif, qui partagent une analyse semblable sur le contenu du document et le dénoncent, sont passés au vote sur une possible sortie de masse soit en avant-midi, après la Table ronde ou après la tenue des ateliers de l'après-midi, soit juste avant la plénière et le discours du ministre Hamad en après-midi. Les votes ont été égaux! D'autres votes ont été tenus et on verra bien ce que le Collectif va faire....

Pour ce qui est des consultations régionales, le Collectif :

- informera son réseau le plus rapidement possible, dès qu'il saura le déroulement de celles-ci;
- attendra le bilan des consultations nationales avant de proposer une orientation pour le volet régional (on y va ou pas...)
- va entreprendre le plus tôt possible, l'analyse approfondie des stratégies locales et régionales de l'approche territoriale intégrée (ATI) en matière de lutte contre la pauvreté

Concernant les « focus group », le Collectif n'entrevoit aucun espoir dans ces consultations. Il tentera d'obtenir le résultat de celles-ci par la Loi d'accès à l'information.

Concernant les consultations en ligne : le Collectif attendra de voir la version finale du questionnaire avant de donner une consigne aux groupes...

Par ailleurs, le Collectif s'est fait offrir la co-présidence de la consultation nationale, ce qu'il a refusé!

Ben là... **On se mobilise le 15 juin !**



Suite à toutes ces informations, il nous semble incontournable d'empêcher que la consultation nationale sur le plan de lutte contre la pauvreté ne devienne qu'une formalité pour avaliser les orientations gouvernementales. Il ne faut pas oublier que les consultations régionales ne feront qu'identifier les moyens de faire atterrir l'ATI. Six regroupements nationaux ont décidé de lancer une Déclaration commune et de mobiliser en vue de la consultation nationale du 15 juin.

Ces 6 regroupements sont : le FCPASQ, le FRAPRU, le RCLALQ, le MÉPACQ, la Ligue des droits et libertés (LDL) et l'ASSÉ. Depuis vendredi le 5 juin, il semblerait que l'R des Centres de femmes se joignent aussi à cette action concertée.

Rappelons d'ailleurs que la LDL et le FRAPRU ont représenté le mouvement aux audiences de l'ONU (en 2006 et en 2008) afin de dénoncer nos gouvernements face au non-respect des droits sociaux, économiques et culturels reconnus par le PIDESC, dont celui d'un niveau de vie suffisant.

Les actions engagées par les 6-7 regroupements:

- Rédiger une Déclaration commune, à laquelle tous les mouvements seront invités de signer, dont le Collectif, et qui reprend les revendications suivantes :
 1. de reconnaître que la pauvreté et l'exclusion sociale sont des violations de droits et que c'est la responsabilité de votre gouvernement de veiller à leur respect et à leur protection, notamment en y consacrant les ressources nécessaires;
 2. d'affirmer que la lutte contre la pauvreté passe par une meilleure redistribution de la richesse et une diminution de l'écart de revenus réels entre riches et pauvres;
 3. de refuser d'accorder à des organismes philanthropiques quelque droit de regard ou contrôle que ce soit sur les politiques publiques de lutte contre la pauvreté;
 4. de démontrer votre ouverture réelle à l'adoption de mesures comme la fin des catégories à l'aide sociale, un rehaussement significatif de toutes les prestations d'aide sociale et du salaire minimum, le financement d'un plan de développement du logement social qui soit réellement à la hauteur des besoins, un contrôle efficace des loyers et une réforme en profondeur de l'aide financière aux études ayant pour but l'élimination de l'endettement et de la précarité des étudiantEs et des jeunes adultes.
- Faire parvenir cette Déclaration au ministre Sam Hamad avant la consultation nationale du 15 juin prochain;
- Organiser une mobilisation et faire une sortie médiatique sur la base de cette Déclaration lors de la tenue de la consultation nationale du 15 juin à Québec.

**La TROVEPM vous propose de participer à cette mobilisation du 15 juin.
Un autobus partira des locaux de la TROVEPM dès 8h00 le matin pour revenir vers 17h00.**

Veillez nous contacter si vous voulez des places dans cet autobus : 450-443-9330

VOICI LE TRACT DE MOBILISATION.....

POUR UN VÉRITABLE PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



ÇA PREND AU MOINS :

- ★ un rehaussement significatif de toutes les prestations d'aide sociale
- ★ la fin des catégories à l'aide sociale
- ★ un plan ambitieux de développement du logement social

La lutte contre la pauvreté passe
par une meilleure redistribution de la richesse!

**MANIFESTATION NATIONALE
À QUÉBEC
LE LUNDI 15 JUIN 2009
À 11H00,
AU CENTRE DES CONGRÈS
(1000, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE EST)**

Informations auprès du comité logement le plus près de chez-vous ou au 514.522.1010

Une invitation du FRAPRU, du Front commun des personnes assistées sociales, de la Ligue des droits et libertés, du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPAQCQ) et de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE).

Québec lance ses consultations pour son 2^E PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Le gouvernement a adopté en 2004 un premier plan de lutte à la pauvreté. Depuis ce temps, plusieurs de nos concitoyens et de nos concitoyennes se sont appauvris. Les personnes assistées sociales aptes au travail n'ont obtenu qu'une demi-indexation de leurs prestations et les loyers ont explosé. Comment peut-on arriver avec 564\$ par mois! Québec doit adopter au printemps 2010 son 2e plan. Le 15 juin, avec le «Rendez-vous national de la solidarité», il lance les consultations qui mèneront à son élaboration.

Avant même le début du processus, le gouvernement du Québec semble avoir déjà campé sa position dans son document de consultation: il ne se reconnaît aucune responsabilité, ou si peu, en matière de lutte à la pauvreté et fait surtout appel à «ses partenaires» pour prendre le relais. L'exercice de consultations s'annonce pour être bidon et viser uniquement à avaliser les orientations qu'il a déjà prises. Il semble oublier qu'il a la responsabilité de s'assurer du respect et de la protection de nos droits.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale doit faire la démonstration:

Que la consultation qu'il entame ne vise pas qu'à avaliser des orientations déjà adoptées par le gouvernement;

Qu'il reconnait ses responsabilités comme État à l'égard du respect et de la protection de droits comme ceux de toute personne à un niveau de vie suffisant, à l'alimentation ou au logement et qu'il est prêt à y consacrer les ressources financières nécessaires;

Qu'il accepte que la lutte contre la pauvreté passe par une meilleure redistribution de la richesse et une diminution de l'écart de revenus réels entre riches et pauvres;

Qu'il refuse clairement d'accorder à des organismes philanthropiques, comme la Fondation Chagnon, quelque droit de regard ou contrôle que ce soit sur les politiques publiques de lutte contre la pauvreté;

Qu'il démontre son ouverture face aux revendications que nous portons.



Ce Petit lundi spécial a été rendu possible grâce à la collaboration de 3 permanents de Table régionale qui ont échangé, discuté, argumenté sur tous ces enjeux... soient : Vincent Greason, Michel Gagnon et Josée Harnois

TROVEPM

7500 Chemin Chambly
Saint-Hubert (Qc) J3Y 3S6
Téléphone : 450-443-9330
Fax : 450-443-4812

Courriel : jtrovepm@synd-champlain.qc.ca



ANPE : « Pôle emploi » qui gère le programme public de « revenu de solidarité active » en France

Aider, c'est bien.

**Conscientiser et outiller notre monde pour mieux défendre ses droits, c'est encore mieux !
L'éducation populaire autonome c'est lire le monde différemment !**

¹ Les Rendez-vous de la solidarité 2009 - cahier de consultation p. 10

² Rendez-vous de la solidarité 2009 - cahier de consultation p.36

³ Il y a exceptionnellement 3 CRÉ en Montérégie : Montérégie Est, Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et Longueuil.

⁴ Brochure « Loi sur le développement durable : une loi fondamentale pour le Québec » p. 6

⁵ Loi sur le développement durable, chapitre 1, article 2

⁶ Stratégie de développement durable 2008-2013 : un projet de société pour le Québec p.10

⁷ Jean Charest, Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p.3

⁸ Plan d'action de Développement durable du MESS 2009-2012, p.17

⁹ Communiqué de presse du CCLP du 4 juin 2009